

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MODIFICATIF

MODIFICATION DES ARTICLES DU REGLEMENT DE CONSULTATION :

ARTICLE 2.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION
ARTICLE 2.3 JUSTIFICATIF DE LA PROCEDURE
ARTICLE 2.4 LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS
ARTICLE 2.10 DELAI D'EXECUTION

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :

**CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION
DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT-MAX (montant prévisionnel : 1 650 000 € HT)**

Maîtrise d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est :

Commune de Saint Max

La personne signataire du marché est :

Monsieur le Maire Eric PENSALFINI

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Hôtel de Ville

Direction Générale

37, rue Carnot - 54130 saint Max

T : 03.83.18.32.30

Il s'agit d'un Marché à procédure adaptée (MAPA), la rémunération estimée de la maîtrise d'œuvre étant sous les seuils de procédure.

La visite du site est fortement recommandée (03 83 18 32 30).

A ce stade, la mise en compétition se limitera à l'examen des compétences (35 %), des références (35%), des moyens humains et matériels (30 %) des candidats.

2 à 5 équipes seront pré-sélectionnées par une Commission d'Appel d'Offres et un Jury.

Compte tenu du fait que cette opération consiste en une réhabilitation/rénovation de bâtiment, il ne s'agit pas d'un concours formalisé.

En seconde phase, il sera demandé aux candidats retenus une remise de prestations qui sera rémunérée, prestations papier et dématérialisées dont le niveau sera précisé en seconde phase.

Il s'agit de regrouper dans ce bâtiment actuel de l'Hôtel de Ville, 37 Avenue Carnot à Saint-Max les Agents Municipaux qui sont dans la Mairie au 32 Avenue Carnot (au nombre de 15) avec les Agents Municipaux actuellement basés à l'Hôtel de Ville.

Une Salle du Conseil Municipal/Mariages devra être conservée, et la Mairie abrite 2 stations de passeports biométriques qui devront également être conservées.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville n'est pas classé au titre des monuments historiques, néanmoins l'architecture particulière devra être préservée, même en cas d'extension, et le Parc attenant devra également pouvoir conserver ses particularités et sa beauté. En effet, les habitants y sont très attachés.

Le bâtiment actuel de la Mairie au 32 Avenue Carnot devrait être démolé pour devenir un grand parking/esplanade, dans le cadre de la DUP et des travaux du Nouveau Tram de la Métropole du Grand Nancy. Cette opération ne fait pas partie du marché de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Sur cette seconde phase, les candidats retenus pour le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville seront rémunérés à hauteur de 3 500 € HT.

Le choix se fera sur les critères de prix et de respect de l'environnement « historique ».

Le contrat de maîtrise d'oeuvre débutera à partir de l'attribution du marché et devrait pouvoir s'achever au 31 Décembre 2021.

Le marché pourra faire l'objet d'une négociation avant attribution définitive.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 12 Novembre 2019 à 12 h 00